



Harcèlement: le Sénat met en place un groupe de travail

Sénat-justice-harcèlement-femmes-social-travail

Le Sénat a mis en place un groupe de travail sur le harcèlement sexuel pour "comblé au plus vite le vide juridique" et commencera à auditionner l'ensemble des parties concernées dès la semaine prochaine "à un rythme accéléré", indique jeudi un communiqué du Sénat.

Ce groupe est composé d'une vingtaine de membres représentant tous les groupes politiques et issus des commissions des Lois, des Affaires sociales et de la délégation aux Droits des femmes.

Il est co-présidé par les trois présidents respectifs de ces instances, Jean-Pierre Sueur (PS), Annie David (CRC, communistes) et Brigitte Gonthier-Maurin (CRC).

"Dès l'annonce de l'invalidation par le Conseil constitutionnel de la législation réprimant le harcèlement sexuel et de l'annulation des procédures en cours engagées par les victimes, le Sénat a réagi à cette situation moralement inacceptable", souligne le communiqué.

Son objectif est "de préparer l'examen rapide, par le Sénat, des différents textes législatifs déjà déposés ou susceptibles de l'être" et "ces textes pourraient alors être inscrits à l'ordre du jour de la séance publique dans les meilleurs délais possibles".

Pas moins de trois propositions de loi PS ont été déposées sur le sujet et deux d'entre elles ont été qualifiées de "calamiteuses" par la responsable de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT).

Les ministres des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, et de la Justice, Christiane Taubira, ont indiqué lundi qu'elles souhaitaient l'adoption rapide d'une nouvelle loi sur le harcèlement sexuel, qui garantisse qu'aucun fait de cette nature "ne reste impuni".

szb/rh/sd